



ORGA



Renseignements pratiques

Comment se rendre à l'OMC

Organisation mondiale du commerce, Centre William Rappard, Rue de Lausanne 154, CH-1211 Genève 21. Tél.: +41 22 739 5111

: Le bus n° 28 vous conduit directement à l'OMC (direction "Jardin botanique"). Pour rejoindre la ville, l'aéroport international de Genève vous offre un titre de transport, valable pour la zone "Tout Genève" du réseau des transports publics genevois. Vous pouvez obtenir ce billet gratuitement au distributeur automatique situé dans la zone de récupération des bagages, juste avant le passage de la douane. Ce billet est valable 60 minutes et est réservé aux passagers à l'arrivée. Si vous préférez prendre un taxi, vous trouverez des taxis juste à la sortie du hall d'arrivée. Le prix de la course jusqu'à l'OMC ne devrait pas dépasser 40 CHF.

: L'OMC est desservie par quatre grandes lignes d'autobus (n° 1, n° 11, n° 25 et n° 28). Prenez l'un ou l'autre de ces autobus dans la direction "Jardin botanique".

Tous les participants et les invités qui les accompagnent doivent être inscrits pour qu'un badge puisse leur être remis à leur arrivée au siège de l'OMC. Les fonctionnaires déjà en possession d'un badge d'accès valide pour l'OMC n'ont pas besoin d'un badge supplémentaire pour l'Examen global.

Conformément aux mesures de sécurité en vigueur à l'OMC, tous les participants doivent être munis d'une pièce d'identité valide (passeport ou carte d'identité) pour pouvoir retirer leur badge. Les badges ne seront délivrés que sur présentation d'une pièce d'identité valide.

Les participants devront porter leur badge en permanence, de manière visible, à l'intérieur des locaux de l'OMC.

Veillez noter que des contrôles de sécurité stricts seront en place et que l'accès aux bâtiments de l'OMC pourra prendre un certain temps. Veuillez prévoir l'heure de votre arrivée en conséquence. Afin d'éviter les retards, nous demandons au personnel et aux intervenants d'arriver au moins une heure avant le début de leur séance. Veuillez noter que les participants qui sortiront des bâtiments de l'OMC seront de nouveau soumis à un contrôle de sécurité à leur retour.

: La participation IC7-ag Tm(g)3(l)-5(ob)37-ag13(d)trte Tmr-4(b)311(q)3ance564()-34(L)4(eagfrar)3(e)-

